



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 30 octobre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D25.091

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 octobre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.091 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Vice-président en charge des finances indique au Conseil Communautaire que des écritures d'ajustement et de compte à compte apparaissent nécessaires sur le budget principal.

Il propose d'établir une décision budgétaire modificative N°2 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants. Il explique ligne à ligne les propositions de modifications exposées dans la tableau ci-après.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération n°D25.038 en date du 3 avril 2025 adoptant le Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,

VU la délibération n°D25.060 en date du 10 juillet 2025 adoptant la Décision Modificative du Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,

VU la décision n°25-DP011 en date du 17 juillet 2025 relative au virement de crédits n°1,

VU la décision n° 25-DP013 en date 7 août 2025 relative au virement de crédit n°2,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE la décision modificative N°2 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées, à savoir :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT ORDRE				
D - 6811-7212 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelle		2 000,00 €		
FONCTIONNEMENT REEL				
D - 6288-020 : Autres services extérieurs		115 142,00 €		
D - 64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale		2 000,00 €		
D - 7392221-020 : Fonds de péréquation des ressources com.	-17 540,00 €			
R - 732221-020 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.				101 602,00 €
Total FONCTIONNEMENT	-17 540,00 €	119 142,00 €	0,00 €	101 602,00 €
Total FONCTIONNEMENT Général	101 602,00 €		101 602,00 €	

INVESTISSEMENT ORDRE				
R - 281351-7212 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics				2 000,00 €
INVESTISSEMENT REEL				
D - 20421-020 : Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études		10 000,00 €		
D - 2111-632-141 : Terrains nus		48 567,32 €		
D - 21838-020-19 : Autre matériel informatique		45 000,00 €		
D - 21848-020-140 : Autres matériels de bureau et mobiliers		15 000,00 €		
D - 2317-321-126 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à	-50,50 €			
D - 2317-844-144 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à	-142 337,59 €			
R - 024-62 : Produits des cessions d'immobilisations			-26 906,71 €	
R - 276341-62 : Créances sur communes membres du GFP				26 906,71 €
R - 10222-020 : FCTVA			-13 515,47 €	
R - 1321-321-126 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux			-7 109,50 €	
R - 1323-321-126 : Subv. non transf. Départements			-5 817,00 €	
R - 1323-844-146 : Subv. non transf. Départements				4 758,00 €
R - 1323-020-122 : Subv. non transf. Départements				10 460,00 €
R - 1322-020-19 : Subv. non transf. Régions				6 300,00 €
R - 238-844-144 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			-20 896,80 €	
Total INVESTISSEMENT	-142 388,09 €	118 567,32 €	-74 245,48 €	50 424,71 €
Total INVESTISSEMENT Général	-23 820,77 €		-23 820,77 €	

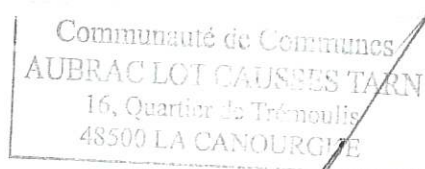
DECIDE d'établir une décision modificative N°2 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 novembre 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier La Trémoille
48500 LA CANOURGUE